



Restaurateur - Décorateur de meubles

(H/F/X)

Artisanat - Patrimoine

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Les meubles en kit ce n'est pas pour vous ? Vous préférez les meubles solides et avec du cachet ? Alors pourquoi ne pas en faire votre métier grâce à cette formation de Restaurateur-Décorateur de meubles ?

Le Restaurateur-Décorateur et la Restauratrice-Décoratrice de meubles assurent les travaux de restauration des meubles. Ils poncent, traitent, grattent, décagent, découpent, réparent les meubles et leur donne un nouveau look.

Les Restaurateurs-Décorateurs de meubles assurent les travaux suivants :

Il réalisent des travaux de restauration de meubles en atelier

Ils réalisent des travaux de restauration de meubles sur chantier

Ils réalisent des travaux de relooking de meubles en atelier ou sur chantier

Ils assurent la gestion de l'entreprise aux points de vue commercial, financier et administratif.

Alors si vous souhaitez meubler votre avenir professionnel au mieux, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME afin de vous inscrire à cette formation peu commode !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées. Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Débouché(s) métier(s)

Restaurateur-Décorateur indépendant / Restauratrice-Décoratrice indépendante

Créer / Reprendre une entreprise

Employé / Employée dans une entreprise spécialisée

Employé / Employée dans un atelier de restauration, une administration, un musée...

Débouché(s) future(s) formation(s)

Ebéniste (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/ebeniste>) / Restaurateur de meubles anciens

(<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/restaurateur-de-meubles-anciens>)

Agenceur d'intérieur (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/agenceur-dinterieur>) / Décorateur d'intérieur

(<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/decorateur-dinterieur>)

Antiquaire (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/antiquaire-hfx>)

Point(s) fort(s)

Contact client Travail à l'atelier et à l'extérieur Créativité

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

En tant que chef d'entreprise, l'apprenant devra être en mesure de gérer son entreprise ainsi que son personnel.

En tant que restaurateur-décorateur de meubles, il devra savoir:

dessiner (à partir d'une photo, d'une idée...) ou lire un plan, un croquis

préparer et lancer la production: choisir les bois, outils et accessoires

fabriquer les pièces simples (tracer la pièce, débiter, scier)

travailler la pièce à la main ou à la machine (dégauchir, passer à la toupie, tourner, percer...)

monter les pièces: réaliser des sous-ensembles ou ensembles (cheville, colle)

assurer les finitions (préparer le support, racler, poncer, passer les apprêts, peindre, teinter, vernir).



Programme


1ère année :

- C19/4 Introduction à la méthodologie professionnelle (8h)
- C19/4 Sécurité du travailleur (4h)
- C19/4 Sécurité de l'atelier (4h)
- C19/4 Sécurité du meuble (4h)
- C19/4 Étude stylistique et historique du mobilier (1/2) (12h)
- C19/4 Étude stylistique et historique du mobilier (2/2) (24h)
- C19/4 Connaissance des bois (8h)
- C19/4 Connaissance des outils, matériel, équipement (12h)
- C19/4 Connaissance des produits (chimie) (18h)
- C19/4 Techniques professionnelles: théorie (40h)
- C19/4 Techniques professionnelles: théorie appliquée (60h)
- C19/4 Dessin appliqué au cahier d'atelier (30h)

2ème année :

- C19/5 Techniques professionnelles: théorie (36h)
- C19/5 Connaissance des produits (chimie) (12h)
- C19/5 Épistémologie (conservation, restauration, relooking) (24h)
- C19/5 Étude historique et stylistique du mobilier (2/2) (30h)
- C19/5 Étude historique et stylistique du mobilier (1/2) (30h)
- C19/5 Techniques professionnelles: pratique (98h)

3ème année :

- C19/6 Coaching (16h)
 - C19/6 Étude historique et stylistique du mobilier (2/2) (12h)
 - C19/6 Étude historique et stylistique du mobilier (1/2) (20h)
 - C19/6 Techniques professionnelles: théorie (32h)
 - C19/6 Techniques professionnelles: pratique (98h)
- 

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulerez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Inscriptions 2024-2025

Découvrez les modalités d'inscription des différents Centres IFAPME pour l'année académique 2024-2025 (<https://www.ifapme.be/inscriptions2024>)

Délais et informations

L'inscription aux cours est autorisée jusqu'au 31 octobre, à condition qu'elle ait lieu **dans les six premières semaines de cours**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Liège - Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

04 229 84 00

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 9h à 20h

Le vendredi : de 9h à 12h et par téléphone de 13h30 à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

fce.liege@centreifapme.be

/

lhv@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.